

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 28 mars 2024

Date et heure de la séance : 3 avril 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 10

Absents : 1

Présents : Mmes Nastascia ACCOT et Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL et Florian CATINOT - Mmes Margaux FOURTIN, Christelle GERMAIN, Sabrina LARRIEU, Adrienne LIBIOUL et Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL.

Absents : M. Thibaut FABRY

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/04/03/002

OBJET : Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – Exercice 2023

L'Adjoint en charge des finances indique au Conseil Municipal que les résultats figurant au compte de gestion du Trésorier SGC de Clermont Métropole et Amendes pour l'exercice 2023 sont en tous points conformes à celui du compte administratif du budget général.

Monsieur PRESLE précise, qu'au cours de sa séance du 26 mars 2024, la commission « Finances » a validé le compte de gestion du Receveur municipal.

Il invite l'assemblée délibérante à bien vouloir l'approuver à son tour.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

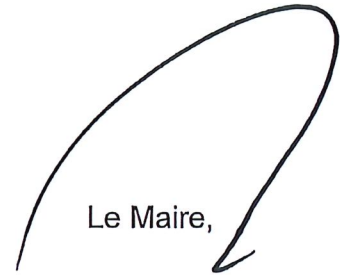
La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,




Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.